

Le chèque de remplacement de DÉLICES ET GOURMANDISES

Le texte rédigé sur l'enveloppe expédiée par **DÉLICES ET GOURMANDISES**, l'une des enseignes commerciales du **CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPEEN**, est particulièrement subtil : *« Que se passe-t-il ? Le chèque# que nous vous avons envoyé est-il bien arrivé chez vous ? Car, à ce jour, vous ne l'avez pas utilisé ! Dans le doute, nous avons fait établir un chèque de remplacement que nous tenons à votre disposition. Il faut nous répondre rapidement car sinon ce chèque gagné# est perdu pour vous ! Voyez-vite mon courrier à l'intérieur. »*

Le signe # - qui apparaît à deux reprises dans ce texte - n'est pas anodin car il fait référence à la notion de « chèque achat » mentionné dans le courrier contenu dans cette enveloppe.

Le lecteur qui consultera ce courrier sera essentiellement attiré par la formulation « 9 500 € à remettre par chèque » surlignée en jaune.

Dès lors, il n'aura aucun mal à imaginer que le chèque de remplacement est un chèque bancaire de 9 500 €.

Erreur ! Comme le confirme le Service relations clientèle, dans une réponse du 20 février 2014, apportée à un courrier de réclamation : *« Concernant le chèque gagné que vous réclamez, nous vous confirmons qu'il était effectivement joint à votre colis sous la référence 50110. Celui-ci consistant en un chèque de réduction à valoir sur vos prochains achats, valable sur tous nos produits et ce jusqu'au 31 décembre 2014. »*

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

